

Préparé par le Service des finances, Direction des informations financières et des contrôles internes

Rapport financier 2013 Exercice terminé le 31 décembre

DÉPOSÉ AU GREFFE DE LA VILLE DE MONTRÉAL LE 31 MARS 2014



Table des matières

INTRODUCTION	Page
INTRODUCTION	
Message du maire	
Message du trésorier	
Carte géographique du territoire de Montréal	
L'organisation municipale	IX
INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant du vérificateur général de Montréal	2
Rapport de l'auditeur indépendant	4
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé des résultats	8
État consolidé de la variation de la dette nette	g
État consolidé des flux de trésorerie	10
Informations sectorielles	
Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme	11
Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme	12
Annexe 3 – Conciliation de l'excédent consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme	13
Annexe 4 - Conciliation de l'excédent (déficit) consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par organisme	14
Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme	15
Notes et tableaux complémentaires	17
Tableau 1 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence	
Tableau 2 – Excédent (déficit) consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence	38
Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé	40
Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé	41
INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE Ventilation par compétence	
Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence	
Excédent (déficit) non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence	
Excédent accumulé non consolidé par compétence	
Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence	50
Gestion de l'eau	
Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence	
Excédent (déficit) non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence	56
Ventilation des charges mixtes	
Rapport de l'auditeur indépendant du vérificateur général de Montréal sur la ventilation des charges mixtes	
Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence	
Notes complémentaires	6/

2013 Introduction

Message du maire

Chers citoyens,

Même si les résultats de l'exercice financier de 2013 se soldent par un surplus global de 17,6 M\$ (excluant les organismes contrôlés par la Ville), force est d'admettre que ce surplus est plus modeste que par les années antérieures (109,1 M\$ en 2012). Cela démontre sans équivoque la fragilité de l'équilibre financier de notre métropole.

C'est pourquoi, au lendemain des élections, nous avons posé plusieurs gestes visant à exercer un contrôle responsable des finances de la Ville. Notons tout d'abord une gestion plus serrée des dépenses présentées dans le budget 2014 et une prise en charge, dès 2013, de certains éléments, dont une contribution additionnelle à la STM au montant de 16 M\$ ainsi que l'absorption des pertes financières reliées à BIXI au montant de 27,5 M\$. Le fait d'inscrire en 2013 les impacts financiers liés à cette société constitue pour la Ville une décision prudente. Par contre, tout gain résultant du volet international sera inscrit comme revenu dans l'année de la vente. De plus, nos efforts ont déjà engendré des résultats positifs. Par exemple, notons que la Ville n'a pas eu recours aux mesures d'allégement à l'égard des charges des régimes de retraite de l'ordre de 80 M\$ dans ses résultats de 2013.

Afin de fournir une marge de manœuvre à la Ville, une réforme administrative a été entreprise dès le début de 2014. Cette réforme comprend, entre autres, la mise en place du Service de la performance organisationnelle qui analysera l'ensemble des dépenses de la Ville et imposera une gestion plus serrée des coûts au niveau du plan de main-d'œuvre.

L'administration municipale continuera de mettre en œuvre les efforts et stratégies nécessaires afin de soutenir la réforme administrative annoncée et renforcer le leadership du développement économique de la Ville de Montréal.

Nous tenons à remercier l'ensemble des employés de la Ville qui contribuent au quotidien à l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés. La constance des efforts déployés et la souplesse démontrée face aux différents changements rencontrés illustrent sans contredit le professionnalisme, la polyvalence et le dévouement de nos effectifs municipaux.

Le maire de Montréal

Denis Coderre

Message du trésorier

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport financier annuel de la Ville de Montréal pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013. Ce rapport présente dans la première partie une version consolidée des données financières de la Ville, c'est-à-dire l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle. L'analyse des informations financières de l'administration municipale (excluant les organismes contrôlés) se retrouve dans la seconde partie.

En début d'année financière, soit au moment de la reddition de comptes périodique, l'analyse des résultats laissait entrevoir un équilibre financier précaire pour la Ville. Afin de pallier cette situation, une série de mesures de contrôle des dépenses ont été mises en œuvre. Celles-ci ont porté leurs fruits puisque les résultats financiers de l'année 2013 se soldent par un surplus global totalisant 17,6 M\$ (excluant les organismes qui composent le périmètre comptable de la Ville).

Au chapitre des revenus, on note un excédent de 36,7 M\$, dont près de 22 M\$ se retrouvent au niveau des postes sensibles à l'activité économique de Montréal, soit 6,8 M\$ au niveau des redevances sur les stationnements, 9,3 M\$ pour des permis d'occupation du domaine public et 5,6 M\$ au niveau des droits de mutation immobilière.

Afin d'équilibrer le budget de l'année 2013, une gestion rigoureuse des dépenses a été maintenue tout au long de l'année permettant ainsi de dégager un montant de 125,0 M\$ au budget de fonctionnement. Cet effort résulte d'une utilisation moindre des sommes allouées aux contingences (46,3 M\$) ainsi que d'une gestion serrée des biens et services ayant permis de dégager une somme de l'ordre de 80 M\$ au niveau de l'ensemble des unités

d'affaires. Il importe également de souligner une économie de 31,8 M\$ au niveau des coûts liés à la dette suite au réajustement du programme d'emprunt résultant de la réduction dans la réalisation des travaux du programme triennal d'immobilisations. Ces économies furent par contre réduites par des dépenses excédentaires, dont principalement des coûts supplémentaires de 32,8 M\$ au niveau de l'enlèvement de la neige et de 16,0 M\$ pour la contribution à la STM.

La combinaison des revenus additionnels et des sommes dégagées au chapitre des charges a permis à la Ville de ne pas utiliser les mesures d'allégement de l'ordre de 80 M\$, évitant ainsi de reporter la taxation aux années futures.

Comme vous pourrez le constater à la lecture du rapport des deux auditeurs indépendants, leurs opinions divergent au sujet du traitement de la nouvelle norme comptable SP 3410 *Paiements de transfert* mise en place en 2013. Cette divergence concerne principalement la notion d'autorisation des transferts par le cédant qui fait aussi l'objet d'interprétations diverses au sein de la profession comptable. Des précisions devraient être apportées au cours de l'année 2014 par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. La Ville suivra de près le déroulement de ces travaux de normalisation.

Pour terminer, nous tenons à remercier sincèrement l'ensemble des employés de la Ville qui ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Le trésorier adjoint de la Ville de Montréal

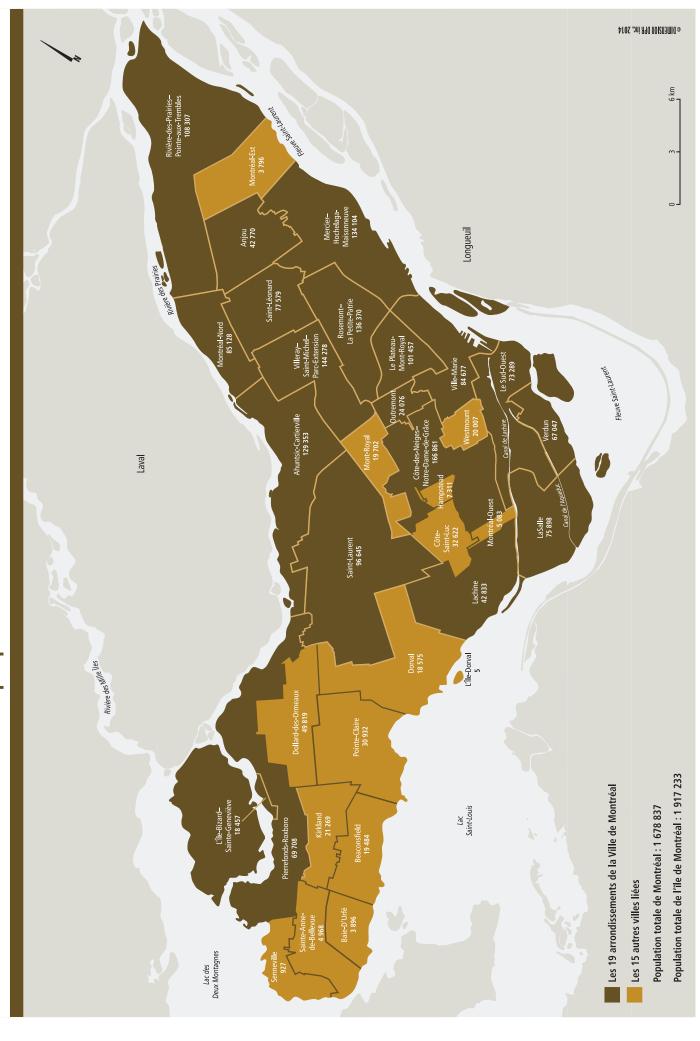
mul

Jacques Marleau

Introduction - Information financière de l'administration municipale

Exercice terminé le 31 décembre 2013

L'île de Montréal et sa population





Tel que le prescrivent la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret* concernant l'agglomération de Montréal (no 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87 % pour la Ville de Montréal et 13 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif. Le conseil municipal est composé du maire de Montréal qui est, d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit du conseil municipal et des conseils d'arrondissement

Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie et civile
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc
- Le centre d'urgence 9-1-1
- La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels
- Le Conseil des arts de Montréal
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit des Muséums nature de Montréal
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci

Compétences locales

- L'urbanisme
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- La Commission des services électriques
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

2013 Information financière consolidée

Responsabilité de la direction de la Ville à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité de vérification, lequel est composé de sept membres dont deux sont membres du conseil qui représentent les municipalités reconstituées et deux proviennent de l'externe, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.

Jacques Marleau Trésorier adjoint Alain Marcoux Directeur général

Alex Horary

Montréal, le 24 mars 2014



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire, Au président et aux membres du comité exécutif, Aux membres du conseil de la Ville de Montréal, Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.



J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 14 des états financiers consolidés qui indique que la Ville inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal,

Jacques Bergeron, CPA auditeur, CA

Montréal, le 24 mars 2014



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

1, Place Ville Marie Bureau 3000 Montréal QC H3B 4T9 Canada

Tél.: 514-393-7115 Téléc.: 514-390-4111 www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À Monsieur le Maire, au Président et aux Membres du comité exécutif, aux Membres du Conseil de la Ville de Montréal, aux Membres du Conseil d'agglomération de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation de ces risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Ville de Montréal a comptabilisé au 31 décembre 2013 à l'état consolidé de la situation financière des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers consolidés aux 31 décembre 2013 et 2012 sont les suivantes :

	Surévaluation / (Sous En milliers de d	,
	2013	2012
État consolidé de la situation financière		
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises	1 828 154	1 823 375
Dette nette et excédent accumulé	1 828 154	1 823 375
État consolidé des résultats		
Revenus - Transferts	4 779	(14 637)
Excédent de l'exercice	4 779	(14 637)
Redressement aux exercices antérieurs		1 838 012
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	1 828 154	1 823 375

La direction n'a pas ventilé le montant de l'excédent accumulé avec le même niveau de détail que celui présenté dans les états financiers consolidés.

Par ailleurs, la Ville de Montréal n'a pas respecté les dispositions de l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonçant que seule la partie de la subvention qui est exigible dans l'exercice de la Ville de Montréal et autorisé par le Parlement dans l'année financière du gouvernement doit être comptabilisé.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 14 des états financiers consolidés qui indique que la Ville de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 24 mars 2014

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2013

,				
(en	milliers	ae	aoi	lars.

		(en milliers d	le dollars)	
	Notes	2013	2012	
ACTIFS FINANCIERS				
Encaisse et placements temporaires	4	312 348	292 565	
Placements	4	2 753 729	2 657 785	
Débiteurs	5	2 860 075	2 852 730	
Actifs destinés à la revente		5 698	8 684	
Prêts	6	43 899	26 006	
Actif au titre des avantages sociaux futurs	7		48 525	
		5 975 749	5 886 295	
PASSIFS				
Emprunts temporaires	8	248 355	173 995	
Créditeurs, provisions et charges à payer	9	1 513 871	1 443 038	
Revenus reportés	10	187 402	215 575	
Dette à long terme	11	9 248 343	9 008 880	
Passif au titre des avantages sociaux futurs	7	74 719		
		11 272 690	10 841 488	
DETTE NETTE		(5 296 941)	(4 955 193)	
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations	12	10 897 945	10 545 890	
Propriétés destinées à la revente		69 227	73 048	
Stocks		71 997	69 831	
Autres actifs non financiers	13	404 870	326 988	
		11 444 039	11 015 757	
EXCÉDENT ACCUMULÉ	14	6 147 098	6 060 564	
Engagements et éventualités	18			

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2013

(en milliers de dollars)

	Notes	201	3	2012
	•	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus	·			
Taxes		2 944 905	2 957 169	2 855 776
Compensations tenant lieu de taxes		242 990	238 412	241 638
Quotes-parts		396 633	396 296	393 230
Transferts	15	1 418 327	851 506	865 341
Services rendus		1 070 041	1 022 667	968 137
Imposition de droits		148 690	157 609	208 215
Amendes et pénalités		197 196	195 765	181 576
Intérêts	16	112 813	126 552	131 233
Autres revenus	-	218 054	239 078	250 332
	_	6 749 649	6 185 054	6 095 478
Charges				
Administration générale		999 242	908 813	834 766
Sécurité publique		1 060 689	1 071 898	1 054 251
Transport		2 011 184	2 095 164	1 924 724
Hygiène du milieu		605 216	600 894	574 447
Santé et bien-être		149 401	146 647	133 200
Aménagement, urbanisme et développement		252 382	218 301	231 360
Loisirs et culture		583 775	601 651	587 557
Frais de financement		525 098	455 152	450 554
	-	6 186 987	6 098 520	5 790 859
Excédent de l'exercice	:	562 662	86 534	304 619
Excédent accumulé au début de l'exercice			6 060 564	5 755 945
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			6 147 098	6 060 564

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2013

(en milliers de dollars)

	(e	(en milliers de dollars)			
	201	3	2012		
	Budget	Réalisations	Réalisations		
Excédent de l'exercice	562 662	86 534	304 619		
Variation des immobilisations					
Acquisition	(2 171 046)	(1 128 038)	(1 073 995)		
Produit de cession	3 210	12 381	6 626		
Amortissement	731 727	768 754	703 537		
Gain sur cession	(3 210)	(5 152)	(3 608)		
	(1 439 319)	(352 055)	(367 440)		
Variation des propriétés destinées à la revente	3 371	3 821	550		
Variation des stocks		(2 166)	(3 212)		
Variation des autres actifs non financiers		(77 882)	(82 064)		
	3 371	(76 227)	(84 726)		
Variation de la dette nette	(873 286)	(341 748)	(147 547)		
Dette nette au début de l'exercice	(4 955 193)	(4 955 193)	(4 807 646)		
Dette nette à la fin de l'exercice	(5 828 479)	(5 296 941)	(4 955 193)		

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2013

(en milliers de dollars)

Activités de fonctionnement Excédent de l'exercice 86 Éléments sans effet sur la trésorerie Amortissement des immobilisations 768 Gain sur cession d'immobilisations (5	534 754 152) 613	2012 304 619 703 537 (3 608)
Excédent de l'exercice Éléments sans effet sur la trésorerie Amortissement des immobilisations Gain sur cession d'immobilisations (5	754 152)	703 537
Éléments sans effet sur la trésorerie Amortissement des immobilisations 768 Gain sur cession d'immobilisations (5	754 152)	703 537
Amortissement des immobilisations 768 Gain sur cession d'immobilisations (5	152)	
Gain sur cession d'immobilisations (5	152)	
,	•	(3 608)
	613	, -,
Autres		(8 323)
850	749	996 225
Variation des éléments hors caisse		,,
·	936)	(30 150)
•	893)	(5 857)
Passif ou actif au titre des avantages sociaux futurs 123		72 848
,1	833	17 516
·	622)	89 171
Stocks (2	166)	(3 212)
Autres actifs non financiers (77	882)	(82 064)
	327	1 054 477
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations (1 128	038)	(1 073 995)
Produit de cession d'immobilisations 12	381	6 626
(1 115	657)	(1 067 369)
Autres activités d'investissement		(222.222)
Acquisition de placements (481	•	(398 263)
Produit de cession de placements 385		156 488
Variation nette des actifs et des propriétés destinés à la revente 6	807	(1 364)
	137)	(243 139)
Activités de financement Produit des emprunts 963	011	694 625
F 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	-	(346 756)
· ·	•	,
Rachat d'obligations par refinancement (280	•	(123 717)
	360	(5 062)
316	250	219 090
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	783	(36 941)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice 292	565	329 506
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice 312	348	292 565

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Informations sectorielles

Au 31 décembre 2013

ANNEXE 1- SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2013			201	
	Administration	Organismes			
	municipale	contrôlés	Éliminations	Total	Total
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse et placements temporaires	214 053	98 295		312 348	292 565
Placements	2 210 653	543 076		2 753 729	2 657 785
Débiteurs	2 025 822	1 134 844	(300 591)	2 860 075	2 852 730
Actifs destinés à la revente	1 622	4 076	(000 001)	5 698	8 684
Prêts	30 656	39 992	(26 749)	43 899	26 006
Actif au titre des avantages sociaux futurs	00 000	00 002	(20 7 10)	40 000	48 525
	4 482 806	1 820 283	(327 340)	5 975 749	5 886 295
PASSIFS					
Emprunts temporaires		248 355		248 355	173 995
Créditeurs, provisions et charges à payer	1 299 104	306 999	(92 232)	1 513 871	1 443 038
Revenus reportés	126 964	82 438	(22 000)	187 402	215 575
Dette à long terme	7 180 651	2 328 494	(260 802)	9 248 343	9 008 880
Passif (actif) au titre des avantages sociaux futurs	206 591	(131 872)	(200 002)	74 719	3 000 000
	8 813 310	2 834 414	(375 034)	11 272 690	10 841 488
DETTE NETTE	(4 330 504)	(1 014 131)	47 694	(5 296 941)	(4 955 193)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations	8 051 409	2 846 536		10 897 945	10 545 890
Propriétés destinées à la revente	47 689	21 538		69 227	73 048
Stocks	29 607	42 390		71 997	69 831
Autres actifs non financiers	64 674	362 196	(22 000)	404 870	326 988
	8 193 379	3 272 660	(22 000)	11 444 039	11 015 757
EXCÉDENT ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	38 976	(52 887)	25 694	11 783	50 372
Excédent des activités de fonctionnement affecté	214 059	57 095		271 154	269 837
Réserves financières et fonds réservés	301 887	7 302		309 189	280 232
Déficit des activités d'immobilisations	(235 785)	(58 255)	(13 400)	(307 440)	(337 084)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(956 299)	92 215	32 674	(831 410)	(741 362)
Investissement net dans les immobilisations	4 500 037	2 213 059	(19 274)	6 693 822	6 538 569
	3 862 875	2 258 529	25 694	6 147 098	6 060 564

Exercice terminé le 31 décembre 2013

ANNEXE 2 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

		201	3		2012	
	Administration	Organismes				
	municipale	contrôlés	Éliminations	Total	Total	
Revenus				_		
Fonctionnement						
Taxes	2 973 164		(15 995)	2 957 169	2 855 776	
Compensations tenant lieu de taxes	238 412			238 412	241 638	
Quotes-parts	396 296	403 432	(403 432)	396 296	393 230	
Transferts	358 328	150 743		509 071	534 345	
Services rendus	309 737	799 003	(86 073)	1 022 667	968 137	
Imposition de droits	157 609			157 609	208 215	
Amendes et pénalités	195 765			195 765	181 576	
Intérêts	118 802	15 928	(8 178)	126 552	131 233	
Autres revenus	66 575	165 688	(27 802)	204 461	210 613	
	4 814 688	1 534 794	(541 480)	5 808 002	5 724 763	
Immobilisations						
Quotes-parts		8 791	(8 791)			
Transferts	103 508	238 927	` ,	342 435	330 996	
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	27 727			27 727	26 865	
Autres	6 890			6 890	12 854	
	138 125	247 718	(8 791)	377 052	370 715	
	4 952 813	1 782 512	(550 271)	6 185 054	6 095 478	
Charges						
Administration générale	911 084		(2 271)	908 813	834 766	
Sécurité publique	1 072 822		(924)	1 071 898	1 054 251	
Transport	1 080 196	1 531 540	(516 572)	2 095 164	1 924 724	
Hygiène du milieu	603 070		(2 176)	600 894	574 447	
Santé et bien-être	90 623	65 186	(9 162)	146 647	133 200	
Aménagement, urbanisme et développement	220 041	9 492	(11 232)	218 301	231 360	
Loisirs et culture	577 752	49 349	(25 450)	601 651	587 557	
Frais de financement	366 500	96 830	(8 178)	455 152	450 554	
	4 922 088	1 752 397	(575 965)	6 098 520	5 790 859	
Excédent de l'exercice	30 725	30 115	25 694	86 534	304 619	

Exercice terminé le 31 décembre 2013

ANNEXE 3 - CONCILIATION DE L'EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

			2013			2012
- -	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Tota
Excédent de l'exercice	562 662	30 725	30 115	25 694	86 534	304 619
Moins: revenus des activités d'immobilisations	(894 417)	(138 125)	(247 718)	8 791	(377 052)	(370 715)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement						
avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice	(331 755)	(107 400)	(217 603)	34 485	(290 518)	(66 096)
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Produit de cession	3 210	6 867	5 514		12 381	6 626
Amortissement	731 727	556 776	211 978		768 754	703 537
Gain sur cession	(3 210)	(4 007)	(1 145)		(5 152)	(3 608)
-	731 727	559 636	216 347		775 983	706 555
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	(479 942)	(376 516)	(68 430)	(8 402)	(453 348)	(422 796)
Affectations						
Activités d'immobilisations	(51 398)	(49 222)	(35 409)		(84 631)	(59 592)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	83 704	64 795	4 062		68 857	68 996
Réserves financières et fonds réservés	(27 574)	(76 170)	(476)		(76 646)	(95 690
Utilisation du fonds d'amortissement		19 995			19 995	
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	99 282	(17 560)	107 997	(389)	90 048	(9 990)
- -	104 014	(58 162)	76 174	(389)	17 623	(96 276
Excédent des activités de fonctionnement						
à des fins fiscales de l'exercice	24 044	17 558	6 488	25 694	49 740	121 387

Exercice terminé le 31 décembre 2013

ANNEXE 4 – CONCILIATION DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

			2013		(4	lliers de dollars) 2012
- -	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Revenus des activités d'immobilisations	894 417	138 125	247 718	(8 791)	377 052	370 715
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	(96 934)	(41 304)			(41 304)	(53 576)
Sécurité publique	(81 694)	(55 009)			(55 009)	(25 079)
Transport	(1 086 247)	(222 889)	(379 664)		(602 553)	(491 326)
Hygiène du milieu	(471 375)	(177 464)			(177 464)	(243 591)
Santé et bien-être		(654)	(14 459)		(15 113)	(1 823)
Aménagement, urbanisme et développement	(149 989)	(37 374)	(2 921)		(40 295)	(43 076)
Loisirs et culture	(284 807)	(196 119)	(181)		(196 300)	(215 524)
_	(2 171 046)	(730 813)	(397 225)		(1 128 038)	(1 073 995)
Financement						
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 053 639	405 911	32 831	908	439 650	314 375
Affectations						
Activités de fonctionnement	51 398	49 222	35 409		84 631	59 592
Excédent des activités de fonctionnement affecté		18 584			18 584	11 750
Réserves financières et fonds réservés	171 592	47 260			47 260	35 771
Utilisation du fonds d'amortissement		190 505			190 505	
- -	222 990	305 571	35 409		340 980	107 113
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations						
à des fins fiscales de l'exercice		118 794	(81 267)	(7 883)	29 644	(281 792)

Exercice terminé le 31 décembre 2013

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2013				
	Administration	Organismes	Éliminationa	Tetal	Total
Rémunération	municipale	contrôlés	Éliminations	Total	Total
Élus	9 846	159		10 005	9 507
	1 611 362	678 288	(4.024)	2 285 626	2 228 172
Employés	1011302	0/0 200	(4 024)	2 203 020	2 220 172
Cotisations de l'employeur	0.707	00		0.040	0.047
Élus	3 787	32		3 819	3 917
Employés	814 967	296 316		1 111 283	1 039 991
Transport et communication	44 392	158 766		203 158	187 606
Services professionnels, techniques et autres					
Honoraires professionnels	42 699	27 272		69 971	76 995
Achats de services techniques	298 723	40 970	(15 071)	324 622	303 201
Autres	3 155	15 360		18 515	18 816
Location, entretien et réparation					
Location	97 909	18 891	(19 259)	97 541	92 522
Entretien et réparation	59 672	18 106		77 778	92 623
Biens durables					
Travaux de construction	11 764	2 335		14 099	17 315
Autres biens durables	3 066	40 138		43 204	30 173
Biens non durables					
Fourniture de services publics	79 031	14 798	(8 938)	84 891	86 701
Autres biens non durables	146 098	51 633		197 731	186 319
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	271 119	47 121	(8 178)	310 062	300 964
Gouvernement du Québec et ses entreprises	72 246	46 463		118 709	124 043
Autres tiers	22 260	47		22 307	21 504
Autres frais de financement	875	3 199		4 074	4 043
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Société de transport de Montréal	412 222		(412 222)		
Communauté métropolitaine de Montréal	29 469		()	29 469	29 517
Villes reconstituées					222
Autres	26 342		(26 045)	297	
Organismes gouvernementaux	200.2		(200.0)		
Agence métropolitaine de transport	49 674			49 674	50 777
Autres	11 152			11 152	10 913
Autres organismes	121 166	11 530	(2 101)	130 595	126 001
Amortissement des immobilisations	556 776	211 978	(2 101)	768 754	703 537
	330 770	211310		100 104	103 331
Autres objets	22 540	2 604		26.227	17 000
Créances douteuses ou irrécouvrables	22 546	3 691	(00.407)	26 237	17 683
Autres	99 770	65 304	(80 127)	84 947	27 797
	4 922 088	1 752 397	(575 965)	6 098 520	5 790 859

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2013

1- STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1^{er} janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4).

Le 1^{er} janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q.2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 87 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), complétée par le Décret concernant l'agglomération de Montréal (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées à la note 14.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Ville et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal, le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, la Société de gestion du port de plaisance de Lachine, Anjou 80, la Société de vélo en libre-service et la Société en commandite Stationnement de Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

b) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2013

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel et, pour l'administration municipale, à la réduction du financement à long terme relatif à l'acquisition d'immobilisations et de certaines charges de fonctionnement.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés, destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent, est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au coût. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

g) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains de change nets non matérialisés sont amortis selon la méthode décrite à la note 2 s).

i) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	25 à 100 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1\$. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans les cas où le coût n'a pu être retracé, il a fait l'objet d'estimations.

31 décembre 2013

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût, établi selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

I) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

m) Revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés dans l'exercice pour lequel ils sont facturés. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

n) Revenus de quotes-parts

Les charges constatées par la Ville dans l'exercice des compétences d'agglomération sont facturées aux municipalités liées de l'agglomération. Les revenus découlant de cette facturation sont inscrits à titre de quotes-parts à l'état des résultats.

o) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état des résultats lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où ils ont été autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

p) Charges et passif/actif au titre des avantages sociaux futurs

- Régimes à prestations déterminées

Le passif ou l'actif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des passifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas cinq ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2013, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

q) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation pour une période estimée à 20 ans. Ces coûts estimatifs sont constatés en fonction de la capacité utilisée des décharges.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

31 décembre 2013

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

r) Obligations environnementales

La Ville comptabilise un passif environnemental lorsque l'application de mesures correctives est probable et que les coûts de ces mesures peuvent être estimés de façon raisonnable.

s) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement à l'état des résultats s'il s'agit d'éléments monétaires à court terme.

Les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement, relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement ou du versement sont imputés à l'état des résultats.

Le gain ou la perte de change non amorti, rattaché à la dette à long terme libellée en devises mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, est constaté à l'état de la situation financière à titre d'élément reporté et imputé à l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire calculée sur la durée restante des emprunts.

t) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 « Conversion des devises » et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes du swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état de la situation financière.

u) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), la Ville exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation municipale, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf sur le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments du développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

31 décembre 2013

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

v) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

La fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel.

La fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.

La fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises.

La fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement.

La fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes.

La fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville.

La fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture.

La fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

w) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires consolidées, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le budget consolidé est constitué de la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés, après éliminations des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé, adopté en décembre 2012 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération, est également présentée dans les annexes et tableaux établis à des fins fiscales.

3- MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1^{er} janvier 2013, la Ville a adopté les recommandations de la nouvelle norme comptable SP 3410 *Paiements de transfert*. Cette nouvelle norme prévoit que les paiements de transfert doivent être constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La Ville estime que l'application rétroactive de celle-ci n'a aucun effet sur la présentation de ses états financiers consolidés.

Toutefois, certains aspects de cette norme, notamment les questions reliées à la notion d'autorisation des transferts, font actuellement l'objet d'interprétations diverses au sein de la profession comptable. Face à ces divergences, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a convenu, à sa réunion des 12 et 13 décembre 2013, de créer un sous-comité chargé d'examiner ces questions et de lui formuler des recommandations à leur égard. La Ville compte suivre de près le déroulement des travaux de normalisation.

31 décembre 2013

4- ENCAISSE ET PLACEMENTS

(en milliers de dollars)

	2013			2012
	Fonds			
	d'amortissement	Autres	Total	Total
Encaisse et placements temporaires				
Encaisse		95 687	95 687	107 539
Placements temporaires		216 661	216 661	185 026
		312 348	312 348	292 565
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	27 817	606 461	634 278	763 793
Obligations et débentures	1 867 687	251 764	2 119 451	1 893 992
	1 895 504	858 225	2 753 729	2 657 785

Les placements temporaires, d'une durée de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition, sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 1,06 % à 1,80% (de 0,85 % à 1,80 % en 2012). Au 31 décembre 2013, la juste valeur des placements s'établit à 2 811,8 M\$ (2 775,4 M\$ en 2012).

Au 31 décembre 2012, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffrent respectivement à 1 862,3 M\$ et à 795,5 M\$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps, des CLSC et des hôpitaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures de la Ville qui s'élèvent à 400,2 M\$ (415,6 M\$ en 2012).

La quasi-totalité des placements sont libellés en dollars canadiens au 31 décembre 2013 ainsi qu'au 31 décembre 2012. Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme	Obligations et		Taux d'intérêt
	et autres titres	débentures	Total	nominal pondéré
31 décembre 2013				
2014	633 278	189 746	823 024	2,21 %
2015		114 927	114 927	3,79 %
2016	1 000	183 393	184 393	3,61 %
2017		397 800	397 800	3,58 %
2018		160 079	160 079	3,73 %
1 à 5 ans	634 278	1 045 945	1 680 223	2,94 %
6 à 10 ans		894 464	894 464	4,33 %
11 à 15 ans		52 441	52 441	4,62 %
16 à 20 ans		121 520	121 520	4,01 %
Plus de 20 ans		5 081	5 081	4,00 %
	634 278	2 119 451	2 753 729	
31 décembre 2012				
2013	763 793	102 530	866 323	1,86 %
2014		160 727	160 727	5,66 %
2015		108 104	108 104	4,02 %
2016		169 114	169 114	3,68 %
2017		390 246	390 246	3,62 %
1 à 5 ans	763 793	930 721	1 694 514	2,94 %
6 à 10 ans		842 943	842 943	4,46 %
11 à 15 ans		68 197	68 197	5,19 %
16 à 20 ans		52 131	52 131	3,92 %
	763 793	1 893 992	2 657 785	

31 décembre 2013

5- DÉBITEURS

(en milliers de dollars)

		2012
Taxes	90 651	76 759
Gouvernement du Canada et ses entreprises	83 000	58 112
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 277 775	2 277 579
Organismes municipaux	3 102	1 797
Services rendus et autres	405 547	438 483
	2 860 075	2 852 730

Une provision pour créances douteuses de 139,0 M\$ (124,5 M\$ en 2012) a été déduite des débiteurs.

Un organisme contrôlé a conclu une entente d'affacturage avec une institution financière. L'entente lui permet d'avoir accès à un montant maximal cumulatif de 40 M\$, justifié par l'affacturage de ses débiteurs. Des débiteurs d'un montant de 13,0 M\$ (3,6 M\$ en 2012) ont été affacturés auprès de l'institution financière durant l'exercice sans excéder en aucun temps le montant autorisé. Le coût d'affacturage de ces comptes débiteurs est de 0,1 M\$ (0,1 M\$ en 2012) et est inclus dans les charges de transport à l'état des résultats.

	2013	2012
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	1 995 170	1 959 903

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 2 122,9 M\$ (2 166,4 M\$ en 2012).

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2013, s'établissent comme suit :

	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2013			
2014	224 331	4,65 %	73 012
2015	204 240	4,63 %	64 174
2016	192 120	4,68 %	13 715
2017	186 261	4,73 %	27 477
2018	158 484	4,74 %	41 324
1 à 5 ans	965 436	4,68 %	219 702
6 à 10 ans	480 726	4,52 %	33 903
11 à 15 ans	130 656	4,02 %	6 345
16 à 20 ans	71 151	3,36 %	1 647
	1 647 969	4,52 %	261 597
31 décembre 2012			
2013	105 504	5,27 %	55 611
2014	186 756	5,10 %	73 012
2015	72 819	5,42 %	64 174
2016	94 438	5,33 %	13 715
2017	214 581	5,10 %	27 443
1 à 5 ans	674 098	5,19 %	233 955
6 à 10 ans	778 462	4,66 %	71 465
11 à 15 ans	63 156	5,82 %	6 345
16 à 20 ans	34 337	3,98 %	
	1 550 053	4,93 %	311 765

31 décembre 2013

6- PRÊTS

(en milliers de dollars)

	2013	2012
Prêts	37 791	23 562
Soldes de prix de vente	6 108	2 444
	43 899	26 006

Les prêts, garantis par des hypothèques au montant de 24,1 M\$ et échéant de 2014 à 2030, portent intérêt à des taux variant entre 0 % et 9 % (au montant de 10,9 M\$ échéant de 2013 à 2030 à des taux variant entre 0 % et 9 % en 2012). Un montant de 4,7 M\$ a été déduit de la valeur des prêts pour les présenter à la valeur nominale actualisée (3,8 M\$ en 2012).

Au 31 décembre 2013, les soldes de prix de vente, échéant de 2014 à 2033, portent intérêt à des taux variant entre 4,4 % et 9 % (échéant de 2013 à 2017 aux taux variant entre 3,5% et 9% en 2012).

Au 31 décembre 2013, la juste valeur des prêts et des soldes de prix de vente s'établit à 43,1 M\$ (24,4 M\$ en 2012).

7- (PASSIF) ACTIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

(en milliers de dollars)

	2013	2012
Régimes de retraite à prestations déterminées	173 939	290 469
Autres régimes	(248 658)	(241 944)
(Passif) actif au titre des avantages sociaux futurs	(74 719)	48 525

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 741,8 M\$ (707,6 M\$ en 2012). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 0,5 M\$ (0,4 M\$ en 2012) et à 2,2 M\$ (2,1 M\$ en 2012).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles ont été réalisées au cours de la période s'échelonnant du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2012.

31 décembre 2013

7- (PASSIF) ACTIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2013		2012	
	Régimes	Autres	Régimes	Autres
	de retraite	régimes	de retraite	régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	14 233 598		13 277 625	
Obligation au titre des prestations constituées	(16 215 472)	(273 234)	(15 404 019)	(250 038)
Déficit de capitalisation	(1 981 874)	(273 234)	(2 126 394)	(250 038)
Pertes actuarielles non amorties	2 293 730	24 576	2 486 750	8 094
Actif (passif) au titre des prestations constituées	311 856	(248 658)	360 356	(241 944)
Provision pour moins-value	(137 917)		(69 887)	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs	173 939	(248 658)	290 469	(241 944)
c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations cons	tituées excède les actifs			
	2013		2012	
	Régimes	Autres	Régimes	Autres
	de retraite	régimes	de retraite	régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(12 769 380)	(273 234)	(12 906 860)	(250 038)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	10 647 204		10 708 538	
Déficit de capitalisation	(2 122 176)	(273 234)	(2 198 322)	(250 038)
d) Valeur actuarielle des actifs des régimes				
	2013		2012	
	Régimes	Autres	Régimes	Autres
	de retraite	régimes	de retraite	régimes
Solde au début de l'exercice	13 277 625		12 448 874	
Rendement prévu des actifs des régimes Gain survenu dans l'exercice sur le	794 272		751 917	
rendement prévu des actifs des régimes	262 621		161 927	
Rendement réel des actifs des régimes	1 056 893		913 844	
Cotisations de l'exercice	752 063	9 985	751 317	11 386
Prestations versées	(852 983)	(9 985)	(836 410)	(11 386)
Solde à la fin de l'exercice	14 233 598	`	13 277 625	,
Juste valeur des actifs des régimes	15 044 003		13 159 741	

Notes et tableaux complémentaires (suite) 31 décembre 2013

(PASSIF) ACTIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2013		2013		2012	
	Régimes	Autres	Régimes	Autres		
	de retraite	régimes	de retraite	régimes		
Solde au début de l'exercice	15 404 019	250 038	15 045 303	259 525		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	436 576	8 955	415 228	9 270		
Coût des services passés	2 068		7 340			
Prestations versées	(852 983)	(9 985)	(836 410)	(11 386)		
Intérêts débiteurs sur l'obligation	908 503	10 341	895 415	11 236		
Perte (gain) survenu dans l'exercice sur l'obligation	317 289	13 885	(122 857)	(18 607)		
Solde à la fin de l'exercice	16 215 472	273 234	15 404 019	250 038		

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2013		2013 20		2012	
	Régimes	Autres	Régimes	Autres		
	de retraite	régimes	de retraite	régimes		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	436 576	8 955	415 228	9 270		
Coût des services passés	2 068		7 340			
Cotisations des employés	(143 509)		(127 928)			
Amortis sement des pertes (gains) actuariels	247 688	(2 597)	271 154	(1 413)		
Charge au titre des avantages de retraite	542 823	6 358	565 794	7 857		
Intérêts débiteurs sur l'obligation	908 503	10 341	895 415	11 236		
Rendement prévu des actifs des régimes	(794 272)		(751 917)			
Charge d'intérêt	114 231	10 341	143 498	11 236		
Variation de la provision pour moins-value	68 030		(20 762)			
Charge totale	725 084	16 699	688 530	19 093		

31 décembre 2013

7- (PASSIF) ACTIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

(en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2013		2013		20	12
	Régimes	Autres	Régimes	Autres		
	de retraite	régimes	de retraite	régimes		
Taux d'actualisation	6,00% à 6,10%	3,75% à 4,50%	6,00%	3,75% à 4,50%		
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00% à 6,10%		6,00%			
Taux d'inflation	2,00% à 2,25%	2,00% à 2,25%	2,00% à 2,25%	2,00% à 2,25%		
Taux de croissance des salaires	2,50% à 3,00%	2,96% à 3,25%	2,50% à 3,00%	2,96% à 3,25%		
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		5,00% à 7,97%		5,30% à 9,14%		
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		4,40% à 5,50%		4,00% à 5,50%		
Années où le taux devrait se stabiliser		2024 et 2032		2025 et 2032		
Taux initial de croissance du coût des soins dentaires		4,00%		4,00% à 5,00%		

Tables de mortalité

Au cours de l'année 2013, une étude portant sur de nouvelles tables de mortalité a été publiée par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Cette étude démontrait principalement que les retraités canadiens vivaient plus longtemps que ce qui était supposé par l'utilisation des tables précédentes basées sur l'expérience de retraités américains. La Ville utilise ces nouvelles tables comme meilleur estimé pour établir la valeur de l'obligation au 31 décembre 2013, à l'exception des régimes de la STM. En effet, ces régimes font l'objet d'études d'expérience spécifiques sur la mortalité de la population des retraités sous-jacente aux régimes de retraite et utilisent donc une hypothèse spécifique à l'expérience plutôt que des tables génériques.

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2013	2012
Régimes à cotisations déterminées	497	438
Régimes de retraite des élus municipaux	2 196	2 109

8- EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de leviers pour ses besoins de liquidités à court terme qui totalisent 1 788,8 M\$ au 31 décembre 2013 (1 761,7 M\$ en 2012).

De ce montant, une somme de 1 475,8 M\$ (500,0 M\$ en vertu d'une limite relative à la STM et 975,8 M\$ en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* qui autorise, à ce titre, jusqu'à 20 % des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2013, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 226,6 M\$ (160,9 M\$ en 2012) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 1,16 % (1,13 % en 2012).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 313,0 M\$. Au 31 décembre 2013, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 21,8 M\$ (13,1 M\$ en 2012) et portent intérêt à un taux moyen de 2,59 % (2,79% en 2012).

31 décembre 2013

9- CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER

(en milliers de dollars)

	2013	2012
Fournisseurs	510 237	492 806
Salaires, déductions à la source et avantages sociaux	587 480	569 215
Intérêts courus sur la dette à long terme	70 412	77 061
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges		
contrôlées de déchets solides	40 355	38 399
Contestations d'évaluation	12 375	17 539
Autres	101 245	82 011
Dépôts et retenues de garantie	124 290	108 937
Gouvernement du Québec et ses entreprises	27 605	9 724
Gouvernement du Canada et ses entreprises	5 844	5 331
Autres	34 028	42 015
	1 513 871	1 443 038

10- REVENUS REPORTÉS

(en milliers de dollars)

	2013	2012
Primes à l'émission de titres	60 758	65 411
Transferts	60 721	73 527
Titres de transport	20 677	20 008
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	15 344	15 232
Autres	29 902	41 397
	187 402	215 575

11- DETTE À LONG TERME

	2013	2012
Obligations et billets		
Dollars canadiens (1)	9 077 561	8 771 695
Monnaies étrangères	320	51 042
Autres dettes à long terme		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 062	1 503
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	138 300	148 873
Autres	31 100	35 767
	9 248 343	9 008 880

⁽¹⁾ Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M\$ (1 302,1 M\$ en 2012).

⁽²⁾ Les hypothèques immobilières, au montant de 38,1 M\$ (43,1 M\$ en 2012), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 47,5 M\$ (47,7 M\$ en 2012).

31 décembre 2013

11- DETTE À LONG TERME (suite)

(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2013	2012
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	3 123 570	2 927 392
De l'agglomération	1 890 756	1 920 919
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	1 895 504	1 862 335
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	1 995 170	1 959 903
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	343 343	338 331
	9 248 343	9 008 880

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 259,9 M\$ (334,9 M\$ en 2012). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la quasi-totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2013, les emprunts contractés en devises ne faisant pas l'objet d'une couverture s'élèvent à 0,3 M\$ (51 M\$ en 2012) et le gain sur change relatif à ceux-ci se chiffre à 0,6 M\$ (perte de 23,1 M\$ en 2012).

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

			2013				2012	
Années	Dollars	Monnaies		À	Échéance		À	Échéance
d'échéance	canadiens (1)	étrangères	Échéance	refinancer	nette	Échéance	refinancer	nette
2013						743 537	302 183	441 354
2014	800 087		800 087	197 508	602 579	760 420	197 512	562 908
2015	632 385		632 385	254 711	377 674	559 682	219 802	339 880
2016	435 105		435 105	80 227	354 878	399 617	83 828	315 789
2017	912 234		912 234	146 254	765 980	908 868	181 165	727 703
2018	869 694		869 694	304 306	565 388			
1 à 5 ans	3 649 505		3 649 505	983 006	2 666 499	3 372 124	984 490	2 387 634
6 à 10 ans	2 913 253		2 913 253	695 281	2 217 972	3 067 814	873 316	2 194 498
11 à 15 ans	1 122 969		1 122 969	22 172	1 100 797	1 228 308	22 172	1 206 136
16 à 20 ans	508 566		508 566	70 256	438 310	286 611	47 100	239 511
2043	934 556		934 556	184 556	750 000	934 556		934 556
2045	119 174		119 174	119 174		119 174		119 174
À perpétuité		320	320		320	293		293
TOTAL	9 248 023	320	9 248 343	2 074 445	7 173 898	9 008 880	1 927 078	7 081 802

⁽¹⁾ Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

31 décembre 2013

11- DETTE À LONG TERME (suite)

(en milliers de dollars)

Sommaire de la dette

		2013			2012	
	Monnaies étrangères	Dollars canadiens	%	Monnaies étrangères	Dollars canadiens	%
Dollars canadiens (1)		9 248 023	100,00		8 957 838	99,44
Francs suisses				46 700	50 749	0,56
Livres sterling	181	320	0,00	181	293	0,00
		9 248 343	100,00		9 008 880	100,00

⁽¹⁾ Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

		2013		2012
Années	Dollars	Monnaies	Moyenne	Moyenne
d'échéance	canadiens	étrangères	pondérée	pondérée
1 à 5 ans	4,50 %		4,50 %	4,64 %
6 à 10 ans	4,56 %		4,56 %	4,76 %
11 à 15 ans	5,24 %		5,24 %	5,32 %
16 à 20 ans	4,21 %		4,21 %	4,13 %
2043	6,00 %		6,00 %	5,90 %
2045	6,00 %		6,00 %	6,00 %
À perpétuité		3,00 %	3,00 %	3,00 %
Moyenne pondérée	4,76 %	3,00 %	4,76 %	4,91 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 9 901,4 M\$ (10 144,7 M\$ en 2012). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 31,2 M\$ (61,3 M\$ en 2012).

Notes et tableaux complémentaires (suite) 31 décembre 2013

12- IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)

	Solde au			Solde au
_	31-12-2012	Augmentation	Diminution	31-12-2013
COÛT				
Infrastructures	9 879 934	444 762	139 261	10 185 435
Réseau du métro	2 809 367	166 269		2 975 636
Bâtiments	2 587 660	277 316	9 176	2 855 800
Améliorations locatives	73 508	2 866		76 374
Véhicules	1 357 545	86 674	38 711	1 405 508
Ameublement et équipement de bureau	343 068	88 746	56 717	375 097
Machinerie, outillage et équipement	306 359	32 493	2 179	336 673
Terrains	1 122 384	26 968	2 856	1 146 496
Autres	10 674	1 944	1 278	11 340
=	18 490 499	1 128 038	250 178	19 368 359
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	4 371 960	388 350	139 262	4 621 048
Réseau du métro	1 563 272	61 390		1 624 662
Bâtiments	1 186 846	111 530	5 821	1 292 555
Améliorations locatives	34 169	3 543		37 712
Véhicules	525 946	114 998	37 845	603 099
Ameublement et équipement de bureau	149 903	63 694	56 717	156 880
Machinerie, outillage et équipement	106 493	24 954	2 026	129 421
Autres	6 020	295	1 278	5 037
	7 944 609	768 754	242 949	8 470 414
VALEUR COMPTABLE NETTE	10 545 890		_	10 897 945

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 447,3 M\$ au 31 décembre 2013 (480,6 M\$ en 2012).

13- AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

	2013	2012
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	326 659	277 878
Dépôts pour l'achat de terrains	16 300	
Frais d'émission de titres	53 251	39 258
Autres	8 660	9 852
	404 870	326 988

31 décembre 2013

14- EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)

	2013	2012
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	11 783	50 372
Excédent des activités de fonctionnement affecté	271 154	269 837
Réserves financières et fonds réservés	309 189	280 232
Déficit des activités d'immobilisations	(307 440)	(337 084)
Charges constatées à taxer ou à pouvoir	(831 410)	(741 362)
Investissement net dans les immobilisations	6 693 822	6 538 569
	6 147 098	6 060 564

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, aux tableaux 1, 2 et 3 ainsi que dans la section du rapport portant spécifiquement sur l'administration municipale.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais (2000, chapitre 56), par la Charte de la Ville de Montréal ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Certaines sommes perçues par la Ville doivent être comptabilisées dans des comptes spéciaux de l'excédent accumulé et être utilisées à des fins spécifiques, notamment pour l'aménagement et l'entretien des parcs et terrains de jeux et d'unités de stationnement, pour la fourniture des services de l'eau et de la voirie ainsi que pour l'acquisition d'immobilisations.

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond à l'excédent des coûts d'immobilisations sur le financement réalisé.

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1^{er} janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce montant sera viré par affectation à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2045. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires liées à des modifications de méthodes comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020) ;
- l'application de mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025) :
- le financement à long terme de certaines charges liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et des gains de change nets non matérialisés afférents et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour le dit remboursement.

2013

2012

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2013

15- REVENUS DE TRANSFERTS

(en milliers de dollars)

	2013	2012
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Québec	509 071	534 345
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	18 537	26 109
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	39 419	66 307
Gouvernement du Québec		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	18 769	26 117
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	195 119	116 974
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	64 092	43 351
Autres	6 499	52 138
	342 435	330 996
	851 506	865 341
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

16- REVENUS D'INTÉRÊTS

(en milliers de dollars)

Fonds d'amortissement	70 109	62 786
Encaisse et autres intérêts	43 725	51 135
Arriérés de taxes	12 718	17 312
	126 552	131 233

17- INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2013, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la quasi-totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations puisqu'elle ne traite qu'avec des institutions reconnues ayant une cote de crédit supérieure à la sienne.

31 décembre 2013

17- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2013		2012	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	2 811 841	2 753 729	2 775 424	2 657 785
Débiteurs à affecter au remboursement				
de la dette à long terme	2 122 892	1 995 170	2 166 391	1 959 903
Prêts	43 100	43 899	24 431	26 006
Dette à long terme	9 901 450	9 248 343	10 144 701	9 008 880

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, des prêts et de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2013, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 31,2 M\$ (61,3 M\$ en 2012). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

18- ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 1 423,9 M\$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2014	2015	2016	2017	2018	2019-2069	Total
329,5 M\$	262,0 M\$	186,0 M\$	142,0 M\$	122,1 M\$	382,3 M\$	1 423,9 M\$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 2 266,7 M\$ dont 1 408,7 M\$ pour l'achat de voitures de métro.

La Ville a négocié des ententes pour l'approvisionnement en diesel à prix fixe jusqu'en décembre 2016. Au 31 décembre 2013, le solde de l'engagement s'élève à 58,9 M\$.

b) Propriété des biens relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval

Le 28 avril 2007, l'Agence métropolitaine de transport a cédé à titre gratuit à la STM les biens relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (l'entente de cession du 28 avril 2007). Le 21 décembre 2007, cette cession a été annulée conditionnellement à ce qu'une nouvelle entente soit négociée entre les parties avant le 28 février 2008 (l'entente de rétrocession du 21 décembre 2007). L'échéance de l'entente de rétrocession du 21 décembre 2007 a été reportée au 30 juin 2014.

La conclusion de cette entente aurait pour effet d'augmenter les actifs d'un montant d'environ 1 036,7 M\$ excluant les taxes, soit 580,3 M\$ à titre d'immobilisations, 456,4 M\$ à titre de débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, ainsi que d'augmenter le passif de 456,4 M\$ à titre de dette à long terme, le solde étant affecté à l'excédent accumulé.

31 décembre 2013

18- ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

c) Grand prix de formule 1 du Canada

Dans le cadre d'une entente conclue visant à garantir l'ajout de Montréal sur le calendrier du Grand prix de Formule 1 du Canada pour les années 2010 à 2014 inclusivement, la Ville s'est portée garante d'une contribution annuelle à verser d'un montant de 15 M\$. À cet égard, la contribution annuelle à recevoir par la Ville de ses partenaires est de 14 M\$.

d) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 540 M\$. Les avocats de la Ville considèrent que le règlement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Par contre, en vertu de sa charte, elle doit prévoir à son budget établi à des fins fiscales une somme d'au moins 1 % de ses charges afin de couvrir les charges non prévues au budget, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

e) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer à la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains (2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation. La Ville ne peut présentement établir le coût des mesures à apporter, ni leur mode de financement.

19- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (la CMM)

La Ville fait partie de la CMM, un organisme de réglementation, de planification, de coordination et de financement dans l'exercice des compétences qui lui sont conférées par la *Loi sur la communauté métropolitaine de Montréal* (L.R.Q. C-37.01) dans les domaines liés au développement économique, au développement artistique ou culturel, au logement social, aux équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain, au transport en commun et au réseau artériel métropolitain, à la planification de la gestion des matières résiduelles, à l'assainissement de l'atmosphère et à l'assainissement des eaux. Elle a également la compétence prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) à l'égard d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Au cours de l'exercice, la contribution de la Ville à la CMM s'élève à 29,5 M\$ (29,5 M\$ en 2012). Pour sa part, la CMM a versé à la Ville la somme de 43,9 M\$ (37,8 M\$ en 2012) pour les coûts d'exploitation de certains équipements métropolitains assumés par la Ville ainsi que pour le programme des logements sociaux.

20- ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 19 janvier 2014, la Ville de Montréal a transmis un préavis à la Société de vélo en libre-service (SVLS) conformément à l'article 244 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. (1985) ch. B-3. Le 20 janvier 2014, conformément aux dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, SVLS a produit un avis d'intention de soumettre une proposition à ses créanciers. La date initiale pour le dépôt de la proposition était le 20 février 2014. Cette date a été prorogée au 7 avril 2014 par ordonnance de la Cour supérieure. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de prévoir le dénouement de cette procédure ni d'en mesurer les incidences financières sur ses états financiers consolidés.

21- CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant. La Ville a notamment reclassé un solde créditeur de subventions relatives à un programme de financement des infrastructures de 40,3 M\$ dans les revenus reportés à titre de transfert.

Exercice terminé le 31 décembre 2013

TABLEAU 1 - EXCÉDENT (DEFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	20	13
	Compétences o	de nature locale
	Budget	Réalisations (1)
Revenus		
Taxes	2 916 433	2 928 839
Compensations tenant lieu de taxes	242 990	238 412
Quotes-parts		
Transferts	199 531	204 598
Services rendus	497 028	490 768
Imposition de droits	146 721	155 731
Amendes et pénalités	105 973	106 453
Intérêts	73 037	81 063
Autres revenus	49 225	57 144
	4 230 938	4 263 008
Charges de fonctionnement		
Administration générale	859 402	796 703
Sécurité publique	770 569	770 737
Transport	872 154	891 964
Hygiène du milieu	466 444	463 766
Santé et bien-être	117 147	104 010
Aménagement, urbanisme et développement	189 690	181 533
Loisirs et culture	459 623	481 937
Frais de financement	257 544	241 370
. Tale se maneemen	3 992 573	3 932 020
Excédent avant financement et affectations	238 365	330 988
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(241 638)	(231 623)
Affectations		
Activités d'immobilisations	(21 935)	(46 346)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	75 561	64 757
Réserves financières et fonds réservés	(2 402)	(31 855)
Utilisation du fonds d'amortissement		19 362
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(24 100)	(72 846)
	27 124	(66 928)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	23 851	32 437

- (1) Les revenus de transferts, ainsi que des charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 18,0 M\$ (23,1 M\$ en 2012) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).
- (2) Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.
- (3) Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Il comprend également, pour l'administration municipale, les versements supplémentaires effectués au fonds d'amortissement pour réduire le financement à long terme relatif à l'acquisition d'immobilisations et à certaines charges de fonctionnement.

Notes et tableaux complémentaires (suite) Exercice terminé le 31 décembre 2013

		201	3			201
Compétences d'a	gglomération	Éliminatio	ons (2)	Tota	<u> </u>	Tota
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisation
42 740	44 325	(14 268)	(15 995)	2 944 905	2 957 169	2 855 77
72 7 70	44 323	(14 200)	(13 333)	242 990	238 412	241 63
2 535 498	2 551 170	(2 138 865)	(2 154 874)	396 633	396 296	393 23
339 555	304 473	(= :00 000)	(= :0:0:.)	539 086	509 071	534 34
669 170	645 317	(96 157)	(113 418)	1 070 041	1 022 667	968 13
1 969	1 878	(,	, ,	148 690	157 609	208 21
91 223	89 312			197 196	195 765	181 57
54 299	53 667	(14 523)	(8 178)	112 813	126 552	131 23
181 916	182 348	(28 263)	(27 802)	202 878	211 690	213 62
3 916 370	3 872 490	(2 292 076)	(2 320 267)	5 855 232	5 815 231	5 727 77
419 354	391 829	(291 038)	(294 665)	987 718	893 867	823 69
1 018 010	1 020 752	(753 345)	(753 686)	1 035 234	1 037 803	1 027 79
1 577 591	1 691 136	(842 534)	(886 986)	1 607 211	1 696 114	1 547 98
235 754	222 397	(268 658)	(269 660)	433 540	416 503	402 43
36 207	32 940	(13 266)	(13 235)	140 088	123 715	124 0
75 982	50 218	(43 112)	(43 395)	222 560	188 356	201 24
127 988	121 266	(83 800)	(84 947)	503 811	518 256	509 53
282 077	221 960	(14 523)	(8 178)	525 098	455 152	450 55
3 772 963	3 752 498	(2 310 276)	(2 354 752)	5 455 260	5 329 766	5 087 3
143 407	119 992	18 200	34 485	399 972	485 465	640 45
(230 682)	(213 323)	(7 622)	(8 402)	(479 942)	(453 348)	(422 79
(29 463)	(38 285)			(51 398)	(84 631)	(59 59
8 143	4 100			83 704	68 857	68 99
(25 172)	(44 791)			(27 574)	(76 646)	(95 69
(== ::=)	633			(=: 5: .)	19 995	(55.55
133 960	163 283	(10 578)	(389)	99 282	90 048	(9 99
87 468	84 940	(10 578)	(389)	104 014	17 623	(96 27
400	(0.004)		05.004	04.044	40.746	404.04
193	(8 391)		25 694	24 044	49 740	121 38

Exercice terminé le 31 décembre 2013

TABLEAU 2 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2013	
	Compétences de	nature locale
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts		
Transferts	185 316	65 583
Autres revenus		
Contributions des promoteurs	3 842	27 720
Autres	9 955	5 948
	199 113	99 251
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	63 433	23 124
Sécurité publique	375	1 157
Transport	334 622	200 403
Hygiène du milieu	122 540	71 962
Santé et bien-être		14 459
Aménagement, urbanisme et développement	115 702	38 936
Loisirs et culture	176 055	164 287
	812 727	514 328
Déficit avant financement et affectations	(613 614)	(415 077)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	546 140	311 283
Affectations		
Activités de fonctionnement	21 935	46 346
Excédent des activités de fonctionnement affecté		18 646
Réserves financières et fonds réservés (3)	45 539	8 113
Utilisation du fonds d'amortissement		126 638
	67 474	199 743
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		95 949

⁽¹⁾ Les revenus comprennent des transferts de 18,0 M\$ (23,1 M\$ en 2012) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

⁽²⁾ Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable.

⁽³⁾ L'affectation de 39,1 M\$ (22,5 M\$ en 2012) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 2,7 M\$ (3,1 M\$ en 2012) provenant des compétences de nature locale.

Exercice terminé le 31 décembre 2013

20			<u> </u>	2013		
To	Total		ns (2)	Éliminatio	agglomération	Compétences d'
Réalisatio	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations (1)	Budget
			(0.704)	(40,000)	0.704	40.000
200.00	0.40.405	070.044	(8 791)	(18 200)	8 791	18 200
330 99	342 435	879 241			276 852	693 925
26 86	27 727	3 842			7	
12 85	6 890	11 334			942	1 379
370 71	377 052	894 417	(8 791)	(18 200)	286 592	713 504
53 57	41 304	96 934			18 180	33 501
25 07	55 009	81 694			53 852	81 319
491 32	602 553	1 086 247			402 150	751 625
243 59	177 464	471 375			105 502	348 835
1 82	15 113				654	
43 07	40 295	149 989			1 359	34 287
215 52	196 300	284 807			32 013	108 752
1 073 99	1 128 038	2 171 046			613 710	1 358 319
(703 28	(750 986)	(1 276 629)	(8 791)	(18 200)	(327 118)	(644 815)
314 37	439 650	1 053 639	908	18 200	127 459	489 299
59 59	84 631	51 398			38 285	29 463
11 75	18 584				(62)	
35 77	47 260	171 592			39 147	126 053
	190 505				63 867	
107 11	340 980	222 990			141 237	155 516
(281 79	29 644		(7 883)		(58 422)	

Au 31 décembre 2013

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ

ABLEAU 3 - EXCEDENT ACCUMULE CONSOLIDE	(en mii	liers de dollars)
	2013	2012
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	11 783	50 372
Excédent des activités de fonctionnement affecté	271 154	269 837
Réserves financières et fonds réservés	309 189	280 232
Déficit des activités d'immobilisations	(307 440)	(337 084)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(831 410)	(741 362)
Investissement net dans les immobilisations	6 693 822	6 538 569
	6 147 098	6 060 564
/entilation des différents éléments		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Excédent affecté - Arrondissements	142 974	152 693
Excédent affecté - Projets spécifiques	39 215	39 917
Excédent affecté - Autres fins	88 965	77 227
	271 154	269 837
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
Eau	243 923	223 593
Voirie	33 865	26 527
	277 788	250 120
Fonds réservés		
Parcs et terrains de jeux	12 202	10 333
Fonds de roulement	8 305	8 577
Solde des règlements d'emprunts fermés	3 081	3 509
Unités de stationnement	4 745	4 596
Autres	3 068	3 097
	31 401	30 112
	309 189	280 232
Charges constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000		
Avantages sociaux	(10 490)	(12 829)
Avantages sociaux futurs		
Régime de retraite	488 474	621 491
Autres régimes	(199 140)	(199 140)
	289 334	422 351
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 110 254)	(1 150 884)
	(831 410)	(741 362)
Investissement net dans les immobilisations Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	1 895 504	1 862 335
Montants des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	1 830 318	1 784 534
Immobilisations	10 897 945	10 545 890
	14 623 767	14 192 759
Passif		
Revenus reportés - Gains de change nets non matérialisés	(563)	(269)
Dette à long terme	(9 248 343)	(9 008 880)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	1 318 961	1 354 959
	(7 929 945)	(7 654 190)
	6 693 822	6 538 569

Au 31 décembre 2013

TABLEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ

	2013	2012
Dette à long terme de l'administration municipale	7 180 651	7 083 816
Ajouter		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	16 315	46 585
Activités d'immobilisations à financer à long terme	249 182	360 096
Autres		
Achat de terrains	14 833	14 747
Débiteurs gouvernement	84 385	68 268
Déduire		
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	1 233 176	1 257 559
Montant accumulé pour le remboursement de la dette à long terme	1 353 428	1 427 131
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	334 298	328 629
Endettement net à long terme de l'administration municipale	4 624 464	4 560 193
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	737 463	696 206
Endettement net à long terme	5 361 927	5 256 399
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de la CMM	16 226	17 465
Endettement total net à long terme consolidé	5 378 153	5 273 864

Ventilation par compétence

Gestion de l'eau

Ventilation des charges mixtes

Ventilation par compétence

Exercice terminé le 31 décembre 2013

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	20	13
	Compétences d	le nature locale
	Budget	Réalisations (1)
Revenus		
Taxes	2 916 433	2 928 839
Compensations tenant lieu de taxes	242 990	238 412
Quotes-parts		
Transferts	199 531	204 598
Services rendus	263 613	280 292
Imposition de droits	146 721	155 731
Amendes et pénalités	105 973	106 453
Intérêts	72 867	80 817
Autres revenus	46 810	48 874
	3 994 938	4 044 016
Charges de fonctionnement		
Administration générale	859 402	796 703
Sécurité publique	770 569	770 737
Transport	739 037	767 124
Hygiène du milieu	466 444	463 766
Santé et bien-être	63 143	61 450
Aménagement, urbanisme et développement	181 524	172 627
Loisirs et culture	459 121	481 432
Frais de financement	252 276	236 568
	3 791 516	3 750 407
Excédent avant financement et affectations	203 422	293 609
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(231 792)	(221 347)
Affectations		
Activités d'immobilisations	(20 689)	(25 705)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	75 561	64 757
Réserves financières et fonds réservés	(2 402)	(31 855)
Utilisation du fonds d'amortissement	. ,	19 362
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(24 100)	(72 846)
	28 370	(46 287)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		25 975

- (1) Les revenus de transferts, ainsi que des charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 18,0 M\$ (23,1 M\$ en 2012) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).
- (2) Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.
- (3) Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Il comprend également, pour l'administration municipale, les versements supplémentaires effectués au fonds d'amortissement pour réduire le financement à long terme relatif à l'acquisition d'immobilisations et à certaines charges de fonctionnement.

Exercice terminé le 31 décembre 2013

		2013	3			2012
Compétences d'agglomération		Éliminatio	ons (2)	Tota	<u> </u>	Tota
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
42 740	44 325			2 959 173	2 973 164	2 871 471
42 / 40	44 020			242 990	238 412	241 638
2 147 598	2 147 738	(1 750 965)	(1 751 442)	396 633	396 296	393 230
149 192	153 730	(1.700.000)	(,	348 723	358 328	381 638
67 343	56 790	(20 732)	(27 345)	310 224	309 737	294 975
1 969	1 878	(,	(/	148 690	157 609	208 215
91 223	89 312			197 196	195 765	181 576
34 936	37 985			107 803	118 802	117 079
22 613	20 561			69 423	69 435	77 700
2 557 614	2 552 319	(1 771 697)	(1 778 787)	4 780 855	4 817 548	4 767 522
419 354	391 829	(287 001)	(292 394)	991 755	896 138	829 589
1 018 010	1 020 752	(752 427)	(752 762)	1 036 152	1 038 727	1 027 797
470 198	472 996	(370 065)	(370 414)	839 170	869 706	794 149
235 754	222 397	(266 499)	(267 484)	435 699	418 679	402 847
36 207	32 940	(4 073)	(4 073)	95 277	90 317	86 971
75 982	50 218	(32 160)	(32 163)	225 346	190 682	202 965
81 018	72 628	(59 472)	(59 497)	480 667	494 563	486 773
133 988	129 932			386 264	366 500	365 408
2 470 511	2 393 692	(1 771 697)	(1 778 787)	4 490 330	4 365 312	4 196 499
87 103	158 627			290 525	452 236	571 023
(156 725)	(155 169)			(388 517)	(376 516)	(379 014
(14 094)	(23 517)			(34 783)	(49 222)	(41 962
	38			75 561	64 795	63 275
(25 172)	(44 315)			(27 574)	(76 170)	(94 706
	633				19 995	
108 888	55 286			84 788	(17 560)	(9 490
69 622	(11 875)			97 992	(58 162)	(82 883

Exercice terminé le 31 décembre 2013

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2013	
	Compétences de na	ature locale
	Budget	Réalisations
Revenus		
Transferts	185 316	65 583
Autres revenus		
Contributions des promoteurs	3 842	27 720
Autres	9 955	5 948
	199 113	99 251
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	63 433	23 124
Sécurité publique	375	1 157
Transport	333 376	197 142
Hygiène du milieu	122 540	71 962
Santé et bien-être		
Aménagement, urbanisme et développement	115 702	36 015
Loisirs et culture	176 055	164 287
	811 481	493 687
Déficit avant financement et affectations	(612 368)	(394 436)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	546 140	311 283
Affectations		
Activités de fonctionnement	20 689	25 705
Excédent des activités de fonctionnement affecté		18 646
Réserves financières et fonds réservés (2)	45 539	8 113
Utilisation du fonds damortissement	<u></u> ,	126 638
	66 228	179 102
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exerci		95 949
Excedent (denotif) des activités à infiniophisations à des fins fiscales de l'exercit		93 949

⁽¹⁾ Les revenus comprennent des transferts de 18,0 M\$ (23,1 M\$ en 2012) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

⁽²⁾ L'affectation de 39,1M\$ (22,5 M\$ en 2012) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 2,7 M\$ (3,1 M\$ en 2012) provenant des compétences de nature locale.

Exercice terminé le 31 décembre 2013

2012			2013			
Tota	_	Total		Compétences d'agglomération		
Réalisations	Réalisations	Budget	Réalisations (1)	Budget		
173 720	103 508	396 303	37 925	210 987		
26 865	27 727	3 842	7			
12 854	6 890	11 334	942	1 379		
213 439	138 125	411 479	38 874	212 366		
53 576	41 304	96 934	18 180	33 501		
25 079	55 009	81 694	53 852	81 319		
255 689	222 889	422 867	25 747	89 491		
243 591	177 464	471 375	105 502	348 835		
770	654		654			
41 364	37 374	149 989	1 359	34 287		
215 400	196 119	284 807	31 832	108 752		
835 469	730 813	1 507 666	237 126	696 185		
(622 030)	(592 688)	(1 096 187)	(198 252)	(483 819)		
194 834	405 911	889 812	94 628	343 672		
41 962	49 222	34 783	23 517	14 094		
11 750	18 584		(62)			
35 771	47 260	171 592	39 147	126 053		
-	190 505	<u> </u>	63 867			
89 483	305 571	206 375	126 469	140 147		
(337 713)	118 794		22 845			

Au 31 décembre 2013

EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE

	2013		
	de nature	de nature	
	locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	28 800	10 176	38 976
Excédent des activités de fonctionnement affecté	213 141	918	214 059
Réserves financières et fonds réservés	121 567	180 320	301 887
Déficit des activités d'immobilisations	(120 872)	(114 913)	(235 785)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 339 906)	383 607	(956 299)
Investissement net dans les immobilisations	(: ===)		4 500 037
		-	3 862 875
Ventilation des différents éléments		=	
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Excédent affecté - Arrondissements	142 974		142 974
Excédent affecté - Projets spécifiques	38 360	855	39 215
Excédent affecté - Autres fins	31 807	63	31 870
	213 141	918	214 059
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	74 200	169 723	243 923
Voirie	23 268	10 597	33 865
	97 468	180 320	277 788
Fonds réservés			
Parcs et terrains de jeux	12 202		12 202
Fonds de roulement	2 254		2 254
Solde des règlements d'emprunts fermés	1 830		1 830
Unités de stationnement	4 745		4 745
Autres	3 068		3 068
	24 099		24 099
	121 567	180 320	301 887
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000			
Avantages sociaux		(10 490)	(10 490)
Avantages sociaux futurs			
Régime de retraite	(153 004)	437 590	284 586
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(249 324)	427 676	178 352
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 090 582)	(33 579)	(1 124 161)
	(1 339 906)	383 607	(956 299)

Au 31 décembre 2013

	2012		
	de nature	de nature	
	locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	83 545	19 367	102 912
Excédent des activités de fonctionnement affecté	215 397	19 367	215 516
Réserves financières et fonds réservés	101 008	172 398	273 406
Déficit des activités d'immobilisations	(216 820)		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 412 894)	(137 759) 439 035	(354 579) (973 859)
Investissement net dans les immobilisations	(1412 094)	439 033	4 568 754
investissement het dans les inimodilisations		_	3 832 150
Ventilation des différents éléments		=	0 002 100
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Excédent affecté - Arrondissements	152 693		152 693
Excédent affecté - Projets spécifiques	39 861	56	39 917
Excédent affecté - Autres fins	22 843	63	22 906
	215 397	119	215 516
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	62 692	160 901	223 593
Voirie	15 030	11 497	26 527
	77 722	172 398	250 120
Fonds réservés			
Parcs et terrains de jeux	10 333		10 333
Fonds de roulement	3 002		3 002
Solde des règlements d'emprunts fermés	2 258		2 258
Unités de stationnement	4 596		4 596
Autres	3 097		3 097
	23 286		23 286
	101 008	172 398	273 406
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000			
Avantages sociaux		(12 829)	(12 829)
Avantages sociaux futurs			
Régime de retraite	(186 322)	495 145	308 823
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(282 642)	485 231	202 589
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 130 252)	(33 367)	(1 163 619)
	(1 412 894)	439 035	(973 859)

Exercice terminé le 31 décembre 2013

CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	201:	2013	
	Compétences de	nature locale	
	Budget	Réalisations	
Rémunération			
Élus	9 897	9 846	
Employés	747 520	779 496	
Cotisations de l'employeur			
Élus	3 527	3 787	
Employés	400 572	368 260	
Transport et communication	29 195	29 668	
Services professionnels, techniques et autres			
Honoraires professionnels	43 604	28 838	
Achats de services techniques	210 533	214 724	
Autres	2 412	2 321	
Location, entretien et réparation			
Location	79 875	80 688	
Entretien et réparation	64 824	38 484	
Biens durables			
Travaux de construction	3 090	4 865	
Autres biens durables	3 371	3 066	
Biens non durables			
Fourniture de services publics	45 607	43 674	
Autres biens non durables	108 248	107 323	
Frais de financement			
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :			
La municipalité	176 139	183 855	
Gouvernement du Québec et ses entreprises	27 076	29 834	
Autres tiers	47 751	22 260	
Autres frais de financement	1 310	619	
Contributions à des organismes			
Organismes municipaux			
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	1 750 965	1 751 442	
Société de transport de Montréal			
Communauté métropolitaine de Montréal	25 601	25 148	
Villes reconstituées			
Autres	6 199	5 186	
Organismes gouvernementaux			
Agence métropolitaine de transport			
Autres			
Autres organismes	70 367	87 616	
Autres objets	70 001	0. 010	
Créances douteuses ou irrécouvrables	6 325	10 761	
Autres	(72 492)	(81 354)	
	3 791 516	3 750 407	

⁽¹⁾ Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

Exercice terminé le 31 décembre 2013

201			<u> </u>	2013		
Tota		Tota	ns (1)	Éliminatio	pétences d'agglomération	
Réalisation	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget
9 376	9 846	9 897				
1 565 438	1 611 362	1 590 384			831 866	842 864
3 866	3 787	3 527				
857 892	814 967	844 863			446 707	444 291
42 129	44 392	43 704			14 724	14 509
44 059	42 699	59 211	(44)		13 905	15 607
274 218	298 723	304 262	(3 485)	(645)	87 484	94 374
2 922	3 155	3 203	, ,	,	834	791
91 050	97 909	99 896	(12 164)	(12 122)	29 385	32 143
61 483	59 672	91 945	(11 504)	(7 943)	32 692	35 064
13 443	11 764	10 204			6 899	7 114
877	3 066	3 371	(148)	(22)	148	22
81 536	79 031	83 345			35 357	37 738
133 313	146 098	156 386			38 775	48 138
270 850	271 119	270 218			87 264	94 079
72 47°	72 246	66 880			42 412	39 804
21 46 61	22 260 875	47 751 1 415			256	105
-						
			(1 751 442)	(1 750 965)		
375 652	412 222	406 100			412 222	406 100
29 517	29 469	30 000			4 321	4 399
222						
27 68	26 342	27 355			21 156	21 156
50 77	49 674	53 777			49 674	53 777
10 913	11 152	10 962			11 152	10 962
115 617	121 166	103 032			33 550	32 665
15 46	22 546	11 159			11 785	4 834
23 643	99 770	157 483			181 124	229 975
4 196 499	4 365 312	4 490 330	(1 778 787)	(1 771 697)	2 393 692	2 470 511

Gestion de l'eau

Exercice terminé le 31 décembre 2013

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2013	
	Compétences de nature los	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts - service de l'eau		
Quotes-parts - alimentation en eau potable		
Quotes-parts - réserve financière de l'eau		
Quotes-parts - financement des investissements TECQ		
Quotes-parts - tarifaire		
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable Charlemagne		107
Taxe relative à l'eau	324 068	325 967
Tarification forfaitaire et au compteur	27 534	27 436
Autres revenus de sources locales	802	1 129
Transferts		4 767
	352 404	359 406
Charges		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	209 474	209 952
Fonctionnement	99 894	96 990
	309 368	306 942
Excédent avant financement et affectations	43 036	52 464
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (1)	32 970	32 447
Affectations		
Activités d'immobilisations	(2 764)	(5 625)
Réserve financière de l'eau	(7 302)	(14 392)
	(10 066)	(20 017)
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		

⁽¹⁾ Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Il comprend également, pour l'administration municipale, les versements supplémentaires effectués au fonds d'amortissement pour réduire le financement à long terme relatif à l'acquisition d'immobilisations et à certaines charges de fonctionnement. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

⁽²⁾ Les opérations intercompétences sont éliminées.

Exercice terminé le 31 décembre 2013

(en milliers de dollars)

201			3	2013		
Total	Total		Éliminations (2)		Compétences d'agglomération	
Réalisation	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget
19 76	19 963	19 963	(86 519)	(86 519)	106 482	106 482
4 15	3 670	4 125	(47 491)	(47 879)	51 161	52 004
20 48	17 324	17 324	(75 076)	(75 076)	92 400	92 400
3 05	3 681	3 650	(/	(/	3 681	3 650
	86		(866)		952	
4 51	4 569	4 374	. ,		4 462	4 374
321 53	325 967	324 068				
28 15	27 436	27 534				
1 82	1 640	1 235			511	433
10 70	4 783				16	
414 18	409 119	402 273	(209 952)	(209 474)	259 665	259 343
			(209 952)	(209 474)		
245 62	259 093	275 372			162 103	175 478
245 62	259 093	275 372	(209 952)	(209 474)	162 103	175 478
168 55	150 026	126 901			97 562	83 865
75 00	74 348	76 819			41 901	43 849
(15 35	(18 255)	(16 858)			(12 630)	(14 094)
(78 19	(57 423)	(33 224)			(43 031)	(25 922)
(93 54	(75 678)	(50 082)			(55 661)	(40 016)

Exercice terminé le 31 décembre 2013

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2013 Compétences de nature locale		
	Budget	Réalisations	
Revenus			
Quotes-parts - Villes liées			
Transferts	83 145	43 098	
Autres revenus			
	83 145	43 098	
Acquisition d'immobilisations			
Production de l'eau potable			
Épuration des eaux usées			
Réseau secondaire d'acqueduc et d'égout	95 032	48 533	
Immeubles	50	(98)	
	95 082	48 435	
Déficit avant financement et affectations	(11 937)	(5 337)	
Financement			
Financement à long terme des activités d'immobilisations		(190)	
Affectations			
Affectation - Surplus affecté			
Activités de fonctionnement	2 764	5 625	
Réserve financière de l'eau (1)	9 173	900	
	11 937	6 525	
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		998	

⁽¹⁾ L'affectation de 39,1 M\$ (22,9 M\$ en 2012) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 2,7 M\$ (3,1 M\$ en 2012) provenant des compétences de nature locale.

Exercice terminé le 31 décembre 2013

(en milliers de dollars)

2012			2013	
	Total		mpétences d'agglomération	
Réalisations	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget
	1 002		1 002	
134 069	78 682	240 708	35 584	157 563
6				
134 075	79 684	240 708	36 586	157 563
102 401	71 396	189 365	71 396	189 365
15 769	9 801	87 503	9 801	87 503
88 885	61 636	139 829	13 103	44 797
1 245	2 454	4 122	2 552	4 072
208 300	145 287	420 819	96 852	325 737
(74 225)	(65 603)	(180 111)	(60 266)	(168 174)
148	(5 718)	28 026	(5 528)	28 026
	(30)		(30)	
15 351	18 255	16 858	12 630	14 094
23 239	40 039	135 227	39 139	126 054
38 590	58 264	152 085	51 739	140 148
(35 487)	(13 057)		(14 055)	

Ventilation des charges mixtes



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire, Au président et aux membres du comité exécutif, Aux membres du conseil de la Ville de Montréal, Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit du tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Cette ventilation a été établie par la direction de la Ville sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération de la Ville le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (ci-après « les exigences réglementaires »).

Responsabilité de la direction pour la ventilation des charges mixtes

La direction est responsable de la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau de la ventilation des charges mixtes exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le tableau de la ventilation des charges mixtes, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le tableau de la ventilation des charges mixtes ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le tableau de la ventilation des charges mixtes comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du tableau.



J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, le tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences réglementaires.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal,

Jacques Bergeron, CPA auditeur, CA

Montréal, le 24 mars 2014

Exercice terminé le 31 décembre 2013

TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

	2013 Compétences de nature locale		
	Budget	Réalisations	
Charges			
Administration générale	160 980	156 616	
Transport	5 605	5 721	
Hygiène du milieu	4 427	3 954	
Santé et bien-être	1 794	1 404	
Aménagement, urbanisme et développement	29 384	22 947	
Loisirs et culture	5 343	5 125	
Total des charges	207 533	195 767	

⁽¹⁾ Les opérations intercompétences sont éliminées.

Exercice terminé le 31 décembre 2013

(en milliers de dollars)

	2013					2012
Compétences d'a	agglomération	Éliminations (1) Total				
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
117 791	119 283	(103)	(208)	278 668	275 691	233 313
2 792	2 867			8 397	8 588	9 381
9 456	7 945			13 883	11 899	14 181
2 392	1 198			4 186	2 602	3 903
10 825	7 613			40 209	30 560	35 175
6 634	6 080			11 977	11 205	11 728
149 890	144 986	(103)	(208)	357 320	340 545	307 681

Administration municipale – Ventilation des charges mixtes – Notes complémentaires 31 décembre 2013

1- CHARGES MIXTES

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001), complétée par le Décret concernant l'agglomération de Montréal (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2- VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération de la Ville le 13 décembre 2006 et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice des compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis aux règlements mentionnés ci-dessus. Le taux applicable en 2013 est de 7,01 %.

Les charges mixtes réelles sont réparties selon les taux utilisés lors de l'élaboration du budget 2013 de la Ville.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale est dressé conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, selon les mêmes méthodes comptables que celles énoncées à la note 2 des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Publié par la Ville de Montréal Service des finances Direction des informations financières et des contrôles internes

155, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1B5 Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal 2° trimestre 2014 Bibliothèque nationale du Québec ISBN: 978-2-7647-1272-6

Design graphique et impression Ville de Montréal Studio de design graphique 4951

Imprimé au Canada

English copies available upon request

Ce document est imprimé sur du papier recyclé







